



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.0  
p.o.411.619.Les.

Notification  
aux Gouvernements des Etats parties  
aux Conventions de Genève du 12 août 1949  
pour la protection des victimes de la guerre

---

PROTOCOLES ADDITIONNELS

Adhésion du Lesotho

Le 20 mai 1994, le Royaume du Lesotho a déposé auprès du Conseil fédéral suisse ses instruments d'adhésion aux Protocoles I et II additionnels aux Conventions, adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour le Royaume du Lesotho six mois après le dépôt des instruments, soit le 20 novembre 1994.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 27 juillet 1994

